Le 26 mai 2015, les députés ont voté en faveur de la généralisation de l'installation de compteurs communicants LINKY. La généralisation de ce compteur est inscrite dans la Loi de Transition Energétique du 17 août 2015, transcription d'une directive de Bruxelles de 2009.

Après des essais en grandeur nature dans des communes d'Indreet-Loire ainsi que dans l'agglomération de Lyon, ERDF (devenue ENEDIS) a décidé du déploiement de ces compteurs à partir de l'année 2016 jusqu'en 2021 C'est une décision politique, imposée à tous, usagers et élus, sans concertation.

C'est en fait 35 millions de compteurs qui seront installés pour un coût estimé à 5 milliards d'euros comprenant les compteurs, leur pose, l'installation de concentrateurs etc.

Précisons que la durée de vie de ces compteurs a été estimée à 15 ans environ et 10 ans pour les concentrateurs. Des coûts sans fin en perspective, comparé à nos compteurs actuels !!

Réunion d'information et débat :

le compteur communicant Linky bientôt chez vous?

Les normes, leur impact sur la santé, sur vos factures, sur la sécurité de vos biens, sur le respect de votre vie privée ...

Pourquoi le refuser ? Avez-vous le droit de le refuser ?

Comment ?